



PIÈCES AUTOMOBILES

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 22/04/2024

L.C.R.

Echéance le : 31/05/2024

Magasinier :

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

TVA : FR12902550565

Page 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	VIN	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4503933	0165285			Zone Expedition : 03			5181736
Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5181736 DU 22/04/2024 **							
GC-018-EN							
COMMENTAIRE R.A. : GC-018-EN							
NUMERO DE COMMANDE :							
E: FILTRE HUILE AM	E149223 C43N03	1,00	4	11,03	44,00	6,18	6,18
PAPR			4		10,00		-0,62
E: ELEMENT FILTRE AIR PSA	E147016 C09C08	1,00	4	24,58	44,00	13,76	13,76
PAPR			4		10,00		-1,38
E: FILTRE ESSENCE PSA	E145057 C43A31	1,00	4	5,80	44,00	3,25	3,25
PAPR			4		10,00		-0,33
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 20,86							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants T.V.A.			Total T.T.C
PI : 20,86				acquies sur les débits suivant autorisation de l'Administration			25,03
MO : 0,00 20,86							
DIV : 0,00							

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4503933	0165285	5181736
Echéance le :	31/05/2024	
22/04/2024		25,03



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facture et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu, au en de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi (égale à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de quarante euros, pourra être ajoutée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L621-22 du Code de Commerce, les risques étant transférés à l'acheteur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.